

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8557/88 (Presse 147)

1266th Council meeting
- Agriculture -
Luxembourg, 17 and 18 October 1988

President:

Mr Yannis POTTAKIS

Minister for Agriculture
of the Hellenic Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium :

Mr Paul DE KEERSMAEKER
State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark :

Mr Laurits TOERNAES
Minister for Agriculture

Germany :

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food, Agriculture
and Forestry

Mr Walter KITTEL
State Secretary,
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Forestry

Greece :

Mr Yannis POTTAKIS
Minister for Agriculture

Mr Dimitri PITSIORIS
State Secretary for Agriculture

Spain :

Mr Vicente ALBERO
President of the Fund for the
Regulation of Agricultural Production
and Prices (FORPPA)

France :

Mr Henri NALLET
Minister for Agriculture

Ireland :

Mr Michael O'KENNEDY
Minister for Agriculture

Italy :

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg :

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary for Agriculture

Netherlands :

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal :

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary,
Assistant to the Minister for
Agriculture, Fisheries and Food

United Kingdom :

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

o

o

o

Commission :

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

AIDS TO AGRICULTURAL INCOME

The Council held a policy debate on the Commission's amended proposal for establishing a system of transitional aids to agricultural income. The discussion centred on the issue of complementarity and the need for consistency with other Community measures.

After raising other, more technical aspects of the proposal, the Council noted that a detailed examination by the Special Committee on Agriculture was required.

It accordingly instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussions, concentrating especially on certain points under discussion, including:

- overall family income
- the aid ceiling
- categories of recipients
- rate of Community financing
- consistency with other Community measures
- other direct-aid arrangements.

OLIVE OIL

After agreeing to a compromise formula, the Council formally adopted a Regulation fixing for the 1988/1989 marketing year the representative market price and the threshold price for olive oil.

These prices are as follows:

- representative market price : 190,61 ECU/100 kg
- threshold price : 189,43 ECU/100 kg.

The level of consumption aid for the year in question is consequently set at 61 ECU/100 kg.

The following amounts will be withheld from this aid:

- 1,4% to finance the professional organizations
- 4% for measures to promote consumption.

ADJUSTMENT OF THE MILK QUOTA ARRANGEMENTS (SLOM) AND RELATED MEASURES

The Council held a detailed discussion aimed at resolving the delicate problem of allocating "SLOM" quotas following the judgment of the Court of Justice on the matter.

For the time being, the Council concentrated on the main questions arising, in particular as regards:

- the general approach to be followed
- the organization of the system
- the criteria for allocating a reference quantity
- the financing of the measures.

After its discussion, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue examining the outstanding questions and to report back at the Council's November meeting on agriculture.

AID FOR SKIMMED MILK PROCESSED INTO CASEIN OR CASEINATES

The Council examined the Commission's proposal for making certain amendments to the general rules for granting aid for skimmed milk processed into casein or caseinates, largely in order to prevent abuses in the way these products are used for certain purposes.

After the discussions, the Commission said it would re-examine the matter in the light of the comments put forward, with the aim of finding a solution that would enable agreement to be reached in the very near future.

The Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussion on this basis and to report back on the subject.

REFORM OF THE STRUCTURAL FUNDS

The Council noted a detailed report from the Chairman of the ad hoc Working Party on Reform of the Structural Funds concerning the progress of the discussions and the possibility of a decision being taken on the subject at the meeting of the General Affairs Council on 24 and 25 October 1988.

An exchange of views was then held on the EAGGF Guidance Section. Several Ministers repeated their wish that the Agriculture Council should be more directly involved in drawing up and deciding on the EAGGF Guidance Regulation.

The Ministers' comments will be conveyed to their colleagues in the General Affairs Council.

SITUATION ON THE PIGMEAT MARKET

The Council noted the Commission's report on the situation on the pigmeat market, which gave the various delegations an opportunity to state their views on the subject and in some cases to make suggestions.

The Commission said it was willing to consider some of these suggestions, in particular with the aim of avoiding serious disturbances of the pigmeat market in the long term, although there would be no substantial change in the existing market organization.

FORESTRY SECTOR

The Council noted with interest the Commission's communication on Community strategy and action in the forestry sector.

In the communication, the Commission:

- indicated the general trends and broad lines of long and medium-term forestry strategy;
- proposed a Community action programme on forestry for the period 1989-1992.

The communication will be examined by the Council's subordinate bodies in the very near future.

PRESENTATION OF VARIOUS PROPOSALS BY THE COMMISSION

The Council noted the Commission proposals - presented by Mr ANDRIESSEN, Commission Vice-President - concerning:

- reform of the beef and veal arrangements
- reform of the sheepmeat/goatmeat arrangements
- the negotiating brief concerning imports of sheepmeat from third countries
- imports of butter from New Zealand.

Delegations gave their initial reactions to this presentation.

The Council agreed to examine this dossier in detail as soon as it received the Commission's written proposals.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council formally adopted the corrigenda to:

- Regulation No 2268/88 fixing, for the 1988 harvest, the norm and intervention prices and the premiums granted to purchasers of leaf tobacco, the derived intervention prices for baled tobacco, the reference qualities, the production areas and the guaranteed maximum quantities and amending Regulation No 1975/87;
- Regulation No 2253/88 amending Regulation No 822/87 on the common organization of the market in wine;
- Regulation No 822/87 on the common organization of the market in wine.

The corrigenda rectified errors of substance contained in the Regulations mentioned.

The Council also formally adopted Regulations:

- laying down general rules for the system of minimum import prices for certain processed cherries. This Regulation establishes the legal framework which will be used for setting the minimum price and the countervailing charge for products in respect of which a minimum import price is imposed in third countries;

- amending Regulation No 3035/80 laying down general rules for granting export refunds on certain agricultural products exported in the form of goods not covered by Annex II to the Treaty, and the criteria for fixing the amount of such refunds. The Regulation is designed to remove an anomaly in the existing rules which operate to the disadvantage of exports of products whose manufacture requires the use of skimmed milk in liquid form;
- amending Regulation No 1307/85 authorizing the Member States to grant a consumption aid for butter. This will enable a national subsidy (up to 50 ECU/100 kg) to be granted for the 1988/1989 marketing year;
- amending Regulation No 2771/75 on the common organization of the market in eggs. This amendment adapts the Regulation to the Combined Nomenclature;
- amending Regulation No 2239/86 on a specific common measure to improve vine-growing structures in Portugal. This measure is designed to encourage the definitive abandonment of vine-growing by increasing the proportion of Community financing to 75% of the eligible expenditure;
- introducing a common measure for the re-establishment of olive groves damaged by frost in certain regions of Greece in 1987. This is an exceptional measure, limited to two years, with a Community contribution of 40% of the eligible expenditure. The total cost will be 73 MECU and the measure will apply to work begun on or after 1 January 1988.
(see Press Release 7606/88 Presse 115 (p. 5) of 18/19.VII.1988).

- amending Regulation No 2511/69 laying down special measures for improving the production and marketing of Community citrus fruit. This is an emergency measure to rectify a disastrous situation resulting from very hard frosts during the winter of 1986/1987 which destroyed or seriously damaged citrus fruit plantations in certain regions of Greece;

- introducing an emergency common measure to aid the agricultural areas of the regions of Valencia and Murcia (Spain). This is an exceptional measure following the serious floods of November 1987. The measure will last two years; the expenditure to be borne by the EAGGF Guidance Section will amount to 21 MECU.
(see Press Release 7606/88 Presse 115 of 18/19.VII.1988);

- opening, for 1988, a special unilateral import quota (2 000 tonnes) for fresh, chilled or frozen high quality beef and veal of codes 02.01 and 02.02 and for products of codes 02 06 10 95 and 02 06 29 91 of the Combined Nomenclature;

- amending Regulation No 2915/86 laying down socio-structural provisions applicable to agriculture in the Canary Islands. This amendment extends to the Canary Islands the scheme to encourage the cessation of farming and the system of aid to encourage the formation and facilitate the operation of producers' organizations in the fruit and vegetable sector;

- on the fixing of an intervention threshold in Spain for clementines for the 1988/1989 marketing year. The threshold is set at 10% of the average production grown for consumption as fresh fruit over the last five marketing years for which data are available;
- opening and providing for the administration of Community tariff quotas for Chinese cabbages and fresh table grapes originating in the Canary Islands (1988/1989).

Commercial policy

The Council formally adopted a Regulation extending the anti-dumping duty imposed by Regulation No 535/87 to certain plain paper photocopiers assembled in the Community. The duty is extended to the following firms:

- Konica Business Machines Manufacturing GmbH, Lüneburg
(duty of 225 ECU per assembled unit);
- Matsushita Business Machine (Europe) GmbH, Neumünster
(duty of 192 ECU per assembled unit);
- Toshiba Systems (France) SA, Arques-la-Bataille
(duty of 28 ECU per assembled unit).

Appointments

On a proposal from the Italian Government, the Council appointed Dr Giorgio LIVERANI as a member of the Economic and Social Committee to replace Mr Maurilio SALOMONE for the remainder of his term of office, which runs until 20 September 1990.

The Council also formally adopted a Decision appointing members and alternate members of the Committee of the European Social Fund. The appointments are as follows:

I. GOVERNMENT REPRESENTATIVES

(a) Members

Belgium	Mr A. VERLINDEN	Mr M. ANDRE
Denmark	Mr H.C. LAURBERG	Mr H. BOSEKUP
Germany	Mr O. SCHULZ	Mr K. SOMMER
Greece	Mrs M. PATOULA	Mr A. POURNIAS
Spain	Mrs A. DOMINGUEZ GONZALES	Mr J. SAENZ GONZALES
France	Mr J.-L. DURAND-DROUHIN	Mr M. THEROND
Ireland	Mr P. LEONARD	Mr G. PYKE
Italy	Mr M. PISANI MASSAMORMILLE	Mr G. CACOPARDI
Luxembourg	Mr R. SCHINTGEN	Mr P. WISELER
Netherlands	Mr Th. KNOL	Mr C.A. BIRKHOFF
Portugal	Mrs L. COSTA FIGUEIRA	Mr J.L. CARVALHO DUMAS DINIZ
United Kingdom	Mr J.B. SHAW	Mr S.J. BARBER

(b) Alternate members

Belgium	Mr P. CHEVREMONT
Denmark	Mrs D. NØRGAARD ANDERSEN
Germany	Mr G. FAUST
Greece	Mr. P. BARLOS
Spain	Mr J. BARROSO BARRERO
France	Mrs H. MARSAULT
Ireland	Miss M. CULLINAN
Italy	Mr L. TASSONI ESTENSE DI CASTELVECCHIO
Luxembourg	Mr J.-P. LAHIRE
Netherlands	Mr J.R. van BLANKENSTEIN
Portugal	Mr M. AREIAS TAVEIRA
United Kingdom	Mr J. PLOWMAN

II. WORKERS' REPRESENTATIVES

(a) Members

Belgium	Mrs G. D'HONDT	Mr J.C. VANDERMEEREN
Denmark	Mr E. BALLE	Mr P. KARLSEN
Germany	Mr H. VIEHOF	Mr O. SEMMLER
Greece	Mr S. KOTSIAS	Mr P. EFSTATHIOU
Spain	Mr J. FRADES PERNAS	Mr J. ARAGON MEDINA
France	Mr A. BENLAZAR	Mr G. COSYNS
Ireland	Mr D. NEVIN	Mr D. MURPHY
Italy	Mr C. BOSSO	Mr G. COCCO
Luxembourg	Mr R. PIZZAFERRI	Mr DUNKEL
Netherlands	Mrs K.Y.I.J. ADELMUND	Mr G.A. CREMERS
Portugal	Mrs R.M. SIMOES de SILVA MARQUES	Mr V.H. de JESUS SEQUEIRA
United Kingdom	Mr R.A. GRANTHAM	Mr R.A. JACKSON

(b) Alternate members

Belgium	Mr A. VAN DER HAEGEN
Denmark	Mr H. HINRICH
Germany	Mr H.-H. RUBBERT
Greece	Mr V. PAPADOGAMVROS
Spain	Mr J. LUCAS VIEJO
France	Mr A. FAESCH
Ireland	Mr W.A. ATTLEY
Italy	Mrs T. GIUDICI
Luxembourg	Mr A. GROBEN
Netherlands	Mrs E.A. GOEDHARD
Portugal	Mr J.J. VIEIRA PINTO COELHO
United Kingdom	Mrs P. TURNER

III. EMPLOYERS' REPRESENTATIVES

(a) Members

Belgium	Mr D. DE NORRE	Mr J. BELLEFROID
Denmark	Mr N.J. HANSEN	Mrs B. JOHANSEN
Germany	Mr G. PREUSS	Mrs A.-F. Prinzessin zu SCHOENAICH-CAROLATH
Greece	Mr I. STASSINOPOULOS	Mr V. NEIADAS
Spain	Mr J. JIMENEZ AGUILAR	Mr J. I. RODRIGUEZ GARCIA-CARO
France	Mr T. LAFONT	Mr D. DELAGE
Ireland	Mr J.F. O'BRIEN	Mr C. POWER
Italy	Mr P. FIORENTINO	Mr G. CAPO
Luxembourg	Mr L. JUNG	Mr M. SAUBER
Netherlands	Mrs C. HAK	MR J.H.J. CRIJNS
Portugal	Mr J.L. SALGADO BARROSO	Mr R. TEIXEIRA MOTA
United Kingdom	Mr A. MOORE	Mr M. MORTON

(b) Alternate members

Belgium	Mrs M. THYSSEN
Denmark	Mr H. MØRKEBERG
Germany	Mr R. EBERT
Greece	Mr M. TANES
Spain	Mrs S. ENSENAT DE CARLOS
France	Mr C. AMIS
Ireland	Mr P. BRENNAN
Italy	Mr M. MASELLI
Luxembourg	Mr A. ROBERT
Netherlands	Mr B.J. VAN DER TOON
Portugal	Mr A.P. CORREIA dos SANTOS
United Kingdom	Mrs J. HARVEY

Bruxelles, le 14 octobre 1988

NOTE BIO (88) 324 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)

Les Ministres de l'agriculture se réuniront à Luxembourg dès lundi prochain à Luxembourg pour une séance de deux jours.

L'ordre du jour portant sur une grande diversité de sujets, il n'est pas très probable que l'on puisse compter sur des résultats spectaculaires.

Voici les principaux points du débat :

1. Proposition de réforme pour la viande ovine et bovine Importations de beurre néo-zélandais

Le Vice-président Andriessen profitera de cette séance pour présenter les motifs qui ont été à la base de ses propositions et qui ont été soumises au Conseil entretemps. Pour les détails voir les Notes P-113, 114 et 115.

Des discussions approfondies s'imposent, de sorte qu'il est peu probable que le Conseil arrive à des conclusions définitives avant le mois de décembre prochain.

2. Aides directes au revenu.

Ce point, auquel la Commission attache une importance particulière, fera vraisemblablement l'objet d'un large débat après que ce thème ait été discuté d'une façon approfondie au niveau des experts. Rappelons que le Conseil européen du mois de février dernier s'est référé à ce dossier en demandant au Conseil agriculture de prendre une décision avant le 1er juillet 1988.

Il est aussi à rappeler que les propositions initiales datent déjà d'avril 1987 et que depuis, la Commission les a modifiées compte tenu des discussions antérieures. Ces modifications visent notamment à simplifier les propositions initiales et à renforcer la complémentarité des aides au revenu par rapport aux autres mesures prévues en faveur des agriculteurs (set-aside, extensification, prépension). La note P-59 du 10 mai dernier en reflète les détails.

Sur la base des travaux préparatoires exécutés jusqu'ici, il faut s'attendre à un débat difficile qui probablement se concentrera sur la définition des notions suivantes :

- seuil d'exclusion
- revenu familial global
- montant de l'aide
- dégressivité de l'aide.

3. Aides à la consommation de l'huile d'olive.

La Commission vient de proposer que le prix représentatif de marché, compte tenu de l'augmentation des prix des huiles végétales concurrentes, soit fixé à 196,61 ECUS/100 kg pour la campagne 1988/89 contre 174,61 ECUS/100 kg pour la campagne précédente, ce qui implique une diminution de l'aide à la consommation, laquelle devrait passer de 77 à 55 ECUS/100 kg. En outre, la Commission a proposé de fixer la retenue pour les organismes professionnels à 1,6 % (1,3 %) en 1977/88 et celle pour les actions de promotion à 5 % (8 %).

Cette diminution de l'aide s'impose vu la situation nouvelle qui se présente sur le plan mondial pour l'huile de graines où l'on constate un niveau de prix sensiblement plus élevé sur celui de 1987. Il est à rappeler que l'aide à la consommation est calculée en fonction de l'évolution des cours mondiaux en fixant le prix représentatif du marché dans la Communauté.

4. "SLOM"

Les Ministres devront à nouveau se pencher sur ce dossier qui vise un aménagement des quotas laitiers suite aux arrêts de la Cour du 28 avril 1988 en ce qui concerne les producteurs "SLOM". Vous trouverez les détails dans la note P-106.

Sur base des positions enregistrées jusqu'ici - les positions au CSA ont largement confirmé ce qui a déjà été indiqué lors de la session précédente du Conseil, voir note BIO 304 (suite 2 et fin) - il est très probable que la situation pourra être débloquée lors de la prochaine session.

6. Politique forestière

La Commission profitera de cette occasion pour présenter les détails de sa communication "Stratégie et action de la Communauté dans le secteur forestier" voir P-104.

RENDEZ-VOUS DE MIDI (N. Wegter)

1. Préparation du Conseil Agriculture (voir ci-dessus-)

2. Voitures propres aux Pays-Bas (M. Berendt)

En réponse aux questions sur l'intention néerlandaise d'introduire une incitation fiscale pour les voitures propres, nous avons indiqué que notre avis circonstancié décidé mercredi en Commission donne une période de six mois, dès la date de notification des mesures, et que la Commission ne réagit pas pour l'instant à la réaction néerlandaise à notre avis.

MATERIEL DIFFUSE AU COURS DU RENDEZ-VOUS DE MIDI.

IP 616 - Innovation dans l'enseignement secondaire

IP 622 - Colloque Jean Monnet, 10/11/88 à Bruxelles

IP 626 - Résumé du discours de M. Narjes devant l'Assemblée générale de "World Teleport Association", Cologne.


Amities,

C.D. Ehlermann.

FRIERE DE FAIRE LA DIFFUSION HABITUELLE DEPUIS BRUXELLES

Luxembourg, le 18 octobre 1988

NOTE BIO(88) 324 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE
CONSEIL AGRICOLE

La séance d'hier a été interrompue vers 20h30 pour être reprise ce matin à 10h30.

Jusqu'ici aucun résultat concret n'a pu être enregistré après que les ministres ont discuté trois points de l'ordre du jour, à savoir :

- les aides directes aux revenus,
- le prix représentatif dans le secteur de l'huile d'olive,
- la réforme des fonds structurels.

AIDE DIRECTE AUX REVENUS

Ce dossier semble être bien bloqué. Le débat qui s'est déroulé à ce sujet hier après-midi, n'a pas apporté de nouveaux éléments par rapport aux positions déjà enregistrées antérieurement. En général, on peut constater que les délégations représentant des structures agricoles relativement moins développées, s'expriment positivement vis-à-vis des propositions de la Commission, tandis que d'autres délégations, certes avec des nuances, insistent sur des réserves importantes. Cela vaut notamment pour la délégation britannique qui a mis en cause le principe de l'approche choisie par la Commission, tandis que d'autres délégations, comme les Pays-Bas, la France, et RFA ont dénoncé un certain nombre de réserves en ce qui concerne les dispositions pratiques proposées par la Commission.

Devant cette situation, M. ANDRIESEN n'a pas caché son étonnement. Il s'est référé au fait que la conception des aides directes aux revenus, comme complément à une politique de prix de marché plus réaliste, a été déjà confirmée au niveau politique, et notamment par le Conseil européen de juin 1987. A cette époque il a été conclu entre autre : " En raison des répercussions de ces mesures sur les revenus, les réformes à introduire pourraient être accompagnées, conformément aux propositions de la Commission, par l'octroi d'aides directes et sélectives au revenu qui devraient conserver un caractère subsidiaire par rapport à la politique des prix, n'avoir aucune incidence sur le niveau de la production et être encadrées au niveau communautaire".

C'est pour cette raison que la Commission doit insister pour qu'une décision soit prise au niveau du Conseil étant entendu qu'un délai précis y relatif lui a été déjà imposé, c'est-à-dire le 1er juillet 1968, une date maintenant bien dépassée.

La présidence a confirmé les conclusions de la Commission en impliquant qu'elle ne doit pas exclure qu'elle doit informer le prochain Conseil européen de l'état du débat en cette matière comme il se présente maintenant.

MOTEUR HUILE D'OLIVE

Comme l'a déjà été le cas au niveau des experts, un clivage se dégage entre les pays producteurs et les autres Etats membres. Les derniers soutiennent la proposition de la Commission qui vise un relèvement du prix représentatif communautaire pour l'huile d'olive, comme résultat de l'augmentation des cours mondiaux des graines oléagineuses, tandis que les pays producteurs estiment que l'approche de la Commission est trop rigide.

Rappelons que le relèvement du prix représentatif proposé, conduit à un abaissement de l'aide à la consommation pour l'huile d'olive.

La présidence ayant constaté que pour l'instant la Commission n'a pas été en mesure de soumettre une solution de compromis, celle-ci a estimé utile pour interrompre le débat sur ce sujet et de le reprendre au cours de la journée d'aujourd'hui dans l'espoir que des progrès puissent être faits au même sujet.

REFORME DES FONDS STRUCTURELS

Suite à la demande explicite de plusieurs délégations, la présidence a invité les ministres à se prononcer vis-à-vis de l'ensemble des propositions récemment introduites par la Commission et qui visent à mettre sur place les dispositions d'application pour la réforme des Fonds structurels.

Bien que le débat a eu un caractère assez abstrait, il s'est dégagé clairement que toutes les délégations ont estimé nécessaire pour que le Conseil "Agriculture" soit bien intégré dans les travaux à effectuer dans les différentes instances du Conseil et notamment le Conseil Affaires générales en la matière.

Plusieurs délégations ont cité à titre d'exemple les implications de la réforme proposée pour le règlement 355/77 qui porte sur la commercialisation des produits agricoles. A ce sujet par exemple, la délégation britannique a insisté sur la nécessité de maintenir le caractère global de cette disposition en évitant qu'elle soit pratiquement réservée pour certaines régions spécifiques.

En terme global, plusieurs délégations ont insisté pour qu'il y ait une cohérence adéquate avec les différentes mesures proposées tout en reconnaissant l'utilité de garder une certaine flexibilité en ce qui concerne la définition des différentes régions en fonction des différents objectifs prescrits par le règlement de base. (objectifs 4, 5a, 5b, etc.)

Bien que certaines délégations ont suggéré pour que le CSA approfondisse l'examen des différentes propositions de la Commission, la présidence a insisté sur la compétence primordiale du Conseil "Affaires générales" en la matière, cette dernière instance ayant programmé un débat y relatif lors de sa prochaine séance prévue pour lundi prochain.

A suivre

Amitiés

H. WALTER

uxembourg, le 18 octobre 1988

note bio (88) 324 (suite 2) aux bureaux nationaux
cc. aux membres du service du porte-parole

conseil agricole (suite)

secteur laitier - probleme des producteurs slom

les ministres se sont penches ce matin sur le probleme precite et le caractere tres penible de ce dossier a ete confirme. en effet, les reserves deja enregistrees a maintes reprises tant au niveau du conseil qu'au niveau des csa ont ete confirmees. ceci implique donc que le dossier dans son entierete reste bloque, raisons pour laquelle la presidence a charge les csa de reprendre le meme dossier en vue d'une recherche d'une solution convenable dans un stade ulterieur.

en ce qui concerne le fond du probleme, presque toutes les delegations acceptent la these de la commission que les producteurs ayant participe au programme slom et qui, d'apres la cour de justice devraient encore pouvoir beneficier des quotas laitiers, sont a considere comme categories specifiques. de ce fait, des mesures restrictives s'imposent afin de delimitier d'une facon adequate les beneficiaires potentiels de nouveaux quotas.

par contre , plusieurs etats membres estiment que la repartition des quotas supplementaires - sur la base de la reserve communautaire nouvellement creee de 500 000 tonnes- devrait etre effectuee prorata, c'est-a-dire en fonction de l'application a l'epoque du programme slom. la commission ne peut pas accepter une telle modalite dans la mesure qu'elle est contraire au caractere limite souhaite par la commission.

en ce qui concerne le financement de la reserve communautaire pour laquelle la commission a propose une diminution du prix d'intervention du beurre, plusieurs delegations s'y opposent. elles estiment au moins premature de proceder en sorte tout en excluant toutefois que l'on puisse y revenir dans un stade ulterieur, c'est-a-dire dans le cadre du prochain paquet prix.

voici l'etat des travaux qui va reprendre cet apres-midi a 15h00 pour les autres points de l'ordre du jour.

a suivre,
amities,
n. wegter

18.10.1988g

@

3231 comeur lu

Bruxelles, le 19 octobre 1988

NOTE BIO (88) 324 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

HUILE D'OLIVE

Vu les réserves enregistrées hier vis-à-vis de la proposition de la Commission portant sur le prix de marché représentatif et le niveau de l'aide à la consommation pour le secteur de l'huile d'olive, la Commission a suggéré mardi un compromis. En effet, elle a proposé de fixer le niveau de l'aide à 61 Ecus au lieu de 55 Ecus initialement proposés et d'adapter proportionnellement le prix représentatif. Toutes les délégations, en fin de compte, ont pu accepter cette suggestion, à l'exception de la délégation grecque qui s'est abstenue. Les autres délégations ont accepté ce compromis, étant entendu que le pourcentage à retenir pour les organisations professionnelles, d'une part, et pour la promotion, d'autre part, serait fixé à 1,4 % pour le premier aspect, et à 4 % pour le 2e aspect.

C'est dans ce sens que la décision est donc prise et va être mise en vigueur à partir du 1er novembre prochain.

POLITIQUE FORESTIERE

Les Ministres n'ont pas entamé un premier débat en ce qui concerne la communication de la Commission portant sur les actions communautaires dans le domaine forestier (COM (88) 255 fin). En effet, ils se sont limités à prendre acte d'une brève introduction de M. Andriessen qui a rappelé les trois actes principaux sur lesquels la Commission s'est basée, à savoir :

1. une meilleure valorisation de la forêt sur le plan économique et écologique,
2. le rôle important de la forêt pour le développement des régions rurales,
3. la forêt comme secteur alternatif pour la production agricole.

M. Andriessen a ajouté que la Commission attache une importance primordiale aux propositions élaborées maintenant et qui visent, en termes pratiques, à opérationnaliser des mesures pour l'utilisation des fonds accrus disponibles suite à la réforme des Fonds déjà décidée.

Le Conseil y reviendra dans une de ses prochaines sessions.

VIANDE PORCINE

Une prise de position a eu lieu de pratiquement toutes les délégations vis-à-vis d'un rapport soumis par la Commission en ce qui concerne l'état de la situation dans le secteur de la viande porcine. Ce rapport a été demandé lors de la session précédente par la délégation française, celle-ci ayant exprimé des soucis vis-à-vis de la situation enregistrée maintenant dans ce secteur.

En termes généraux, toutes les délégations ont apprécié la qualité de l'analyse reflétée dans ce rapport bien que certaines délégations ont fait valoir que des mesures complémentaires s'imposent pour mieux maîtriser l'évolution de la production et par conséquent des prix.

Toutefois aucune délégation n'a estimé qu'il y a lieu d'introduire des mesures de soutien comparables à certains autres secteurs (par exemple viande bovine) étant entendu que le marché doit jouer un rôle prédominant pour cette production.

A titre de conclusion, M. Andriessen a confirmé que la Commission n'exclut pas d'autres dispositions par rapport à celles déjà existantes (stockage privé, restitutions à l'exportation et prélèvements à l'importation) "afin d'apporter une plus grande stabilité dans ce marché". C'est dans cet esprit que la Commission s'est déclarée prête à prendre contact avec les organisations professionnelles concernées, entre autres par le biais du Comité consultatif afin d'examiner des initiatives communautaires à prendre éventuellement.

NOUVELLES PROPOSITIONS DANS LE SECTEUR VIANDE BOVINE, OVINE ET BEURRE NEO-ZELANDAIS

Vu l'heure tardive, les Ministres n'ont pas entamé un large débat sur les 3 sujets précités. Toutefois, sur la base de leurs premières réactions, M. Andriessen a constaté qu'il devrait y avoir certainement suffisamment d'éléments permettant d'atteindre des conclusions positives sur l'ensemble de ces dossiers dans un futur rapproché.

Globalement parlant, on constate des critiques très fermes du côté français et irlandais vis-à-vis de tous les aspects externes liés à ces dossiers, en particulier le régime futur d'importations du beurre ainsi qu'en ce qui concerne le volet externe du régime viande ovine. Pour le même secteur, des réserves bien précises ont été énoncées également vis-à-vis de la réforme proposée pour le volet interne et notamment en ce qui concerne l'adaptation de la définition des zones de production.

En outre, en ce qui concerne la proposition de réforme pour la viande bovine, de vives critiques ont été exprimées par plusieurs délégations, notamment en ce qui concerne les modalités d'intervention, y compris le système de plafonnement et l'adjudication de l'intervention.

Par contre, notamment les délégations néerlandaise et britannique, se sont exprimées favorablement, bien que ces dernières délégations aient exprimé des réserves fondamentales vis-à-vis de l'abolition des primes variables tant dans le secteur de la viande bovine que dans le secteur de la viande ovine.

Le CSA a été chargé d'examiner maintenant les différents détails des propositions en question en vue d'un premier débat de fond sur ce sujet prévu pour la prochaine session du Conseil des 14 et 15 novembre prochains.

DIVERS

Sous divers, le sujet de l'interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal dans l'élevage a été discuté. Plusieurs Ministres ont pris la parole pour insister sur la nécessité de maintenir cette législation.

(dicté par téléphone de Luxembourg)

Amitiés,
C.D. Ehlermann